

**COMMUNE DE  
L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE**

**DICRIM**

Dossier d'information communal sur les risques majeurs



**Contacts :**

MAIRIE : 04.92.23.10.03

Météofrance : 04.92.20.60.00

SDIS : 04.92.40.18.00

DDE : 04.92.40.35.00

**Plus de renseignements :**

[www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)



## **EDITORIAL**

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement.

Cette information doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. C'est une condition essentielle pour surmonter le sentiment d'insécurité et acquérir un comportement responsable face au risque.

De grandes catastrophes en France (tempête de fin 1999, inondations de la Somme début 2001, accident de 2001 ...) ont mis en évidence la nécessaire prise de conscience des risques naturels ou technologiques et les interrogations face à de tels événements. Le manque d'information peut être un élément aggravant de l'événement.

Ne soyons pas pessimiste, les catastrophes sont extrêmement rares, les risques naturels ont toujours existé, et les risques technologiques sont gérés par des hommes responsables. Malheureusement, il arrive que certaines personnes soient victimes parce qu'elles s'exposent inutilement, sans conscience du danger.

Ces quelques pages vous exposent les risques recensés par l'État sur la commune de L'Argentière-La Bessée et surtout les bons réflexes qui doivent être appliqués par la population dans le cas d'une éventuelle alerte.

Bien sûr, la municipalité est en contact avec l'ensemble des services de l'État, des services de secours, pour connaître et diminuer les risques. La commune a mis en place des cellules de réflexions et des moyens pour lutter efficacement contre un événement de cette nature.

Gardons confiance dans nos moyens, mais restons lucides et informés.

Joël GIRAUD

*Député-Maire de L'Argentière-La Bessée*

# RISQUE INONDATION

Les risques rivière torrentielle et crue de torrent  
Le réseau hydrographique de L'Argentière-La Bessée est constitué d'une rivière à écoulement torrentiel (La Durance) et de ses affluents dont les principaux sont des torrents :

- Du Fournel
- Du Riou-Sec
- Du Riou-Faure
- Des Rouyes

De la Gyronde

Ainsi, la majorité de l'agglomération est concernée par le risque de crue de la Durance, particulièrement en rive droite, et essentiellement autour du Pont Chancel et en aval.

Le torrent de la Gyronde se situe en limite communale avec Les Vigneaux. Au niveau de la confluence avec la Durance, des habitations sont concernées, ainsi que la R.D.994 E.

## Prévision

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

## Protection

Lorsque plusieurs communes sont concernées et si la situation le justifie, le dispositif ORSEC (Organisation de La Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par Le préfet. Au niveau communal, le maire est chargé d'assurer la sauvegarde de la population. En cas d'évènement majeur, le plan communal de sauvegarde est déclenché.

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UNE INONDATION

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : sauvegarde informatique, album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau: portes, soupiraux, évents,
- amarrer les cuves, etc.
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums: radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT: SE METTRE A L'ABRI

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

## Les consignes individuelles de sécurité



fermez portes,  
fenêtres,  
soupiraux,  
aérations



montez à pied  
dans les étages



n'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
pour ne pas les  
exposer



fermez le gaz  
et l'électricité



écoutez la radio  
respectez les  
consignes des  
autorités



ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

# RISQUE

## « MOUVEMENT DE TERRAIN »

La commune de L'Argentiére-La Bessée est concernée par plusieurs risques :

### COULÉES DE BOUES

Au niveau du torrent du Riou-Sec, du Riou-Faure, et des Rouyes.

### CHUTES DE PIERRES OU BLOCS

Au niveau des versants formant la vallée du Fournel : plus précisément ces zones de chutes de blocs se situent au niveau du Banc des Rochers des barres, au niveau du lieu-dit des Albrands, de la Pousterle, au niveau du Rocher des Brunes jusqu'au Rocher des Lauzes, au niveau de l'Eychaillon, de la Blachière et du Bois de Champ Pelbaud.

Sont concernés par les risques de chutes de blocs, la route communale longeant le torrent du Fournel, celle menant au hameau de la blachière qui est également concerné, et celle menant au hameau de la Pousterle.

La conduite forcée EDF passant à proximité du hameau de la Blachière est également concernée.

### GLISSEMENTS DE TERRAIN

Au niveau du hameau de l'Ubac dont les habitations sont concernées ainsi que la RD 604 et la route communale qui dessert ce même hameau.

Au niveau des Clauzas où la route communale qui passe à proximité ainsi que celle qui longe le torrent du Fournel sont également concernées.

### MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Prise en compte du risque mouvement de terrain dans l'urbanisme au travers du plan de prévention des risques.

### PRÉVISION

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de systèmes d'alerte.

### PROTECTION

Examen très rapide des zones situées en périphérie immédiate, par un expert, afin de procéder à l'évacuation préventive totale ou partielle, à l'interdiction de circulation...

### CONSIGNES GÉNÉRALES FACE A UN MOUVEMENT DE TERRAIN

#### AVANT: S'ORGANISER ET ANTICIPER

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

#### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas, gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

#### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

### Les consignes en cas de chute de pierres



### Les consignes en cas d'effondrement du sol



# RISQUE « FEU DE FORÊT »

Dans les Hautes-Alpes, même si l'aléa « feu de forêt » n'a pas l'ampleur qu'on lui connaît sur le pourtour méditerranéen, il n'est pas négligeable pour autant.

Il existe deux périodes pendant lesquelles la probabilité d'occurrence des feux de forêt est plus forte : il s'agit de la saison des écoubages vers mars avril et de la saison touristique vers juillet-août.

Outre la destruction des végétaux, le risque pour les constructions est important ; les maisons situées dans des zones boisées ou en bordure peuvent être la proie des flammes.

Dans le département des Hautes-Alpes, sur la période de 1973 à 2002, 572 feux ont détruits 3 312 hectares de forêt.

Certains de ces feux de forêt ont fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

## MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE FEU DE FORêt

Il existe dans le département une réglementation de l'emploi du feu définie par arrêté préfectoral, consultable en mairie.

Le débroussaillage est une obligation, dont les règles sont définies par arrêté préfectoral, consultable en mairie.

## PRÉVISION

Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation. La surveillance est assurée par des patrouilles forestières.

## PROTECTION

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres et aériens...

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE A UN FEU DE FORêt

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner des vents,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- éteindre les foyers résiduels.

## Les consignes générales de sécurité

### L'INCENDIE APPROCHE



- dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- arrosez les abords



- fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

### L'INCENDIE EST À VOTRE PORTE



- rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- fermez volets, portes et fenêtres
- calfeutrez avec des linges mouillés



- ne vous approchez jamais d'un feu de forêt

- ne sortez pas sans ordre des autorités

# RISQUE « AVALANCHE »

De nombreux couloirs d'avalanche sont présents au niveau des versants formant la vallée du Fournel. Les avalanches peuvent partir de sommets, tels que le Rocher des Lauzes, les Têtes, le Rocher des Brunes, la Pousterle et le Banc des rochers des Barres au Nord de la vallée, et de sommets tels que : Peyre Tailla, la Crête de la Baume Noire, la tête de la Lauzière et la Crête Seyte au Sud de la vallée.

Des couloirs avalancheux sont également présents à l'Est de l'agglomération. A ce niveau, les avalanches peuvent partir de la tête des Puy et de la Grande Barre. La majeure partie du réseau routier et des habitations du Vallon du Fournel est concerné par le risque d'avalanche.

Il en est de même pour la voirie (notamment la RN 94) et les habitations (au niveau de la Bessée du Milieu et de la Bessée Basse) qui se trouvent en aval des deux principaux couloirs avalancheux situés à l'Est de l'agglomération, bien qu'aucun événement majeur les concernant n'ait été recensé jusqu'à présent. Les deux conduites forcées présentes en surface en rive gauche du Fournel et en rive gauche de la Durance sont également concernées.

## MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE AVALANCHE

Dans le cadre du domaine skiable, Le Plan d'Intervention pour Le Déclenchement préventif des Avalanche (PIDA) est mis en oeuvre.

### PRÉVISION

Elle est assurée d'une façon générale par le réseau nivométéo de Météo France et par les stations de

sports d'hiver sur leur domaine skiable. Il existe une échelle européenne de risque d'avalanche délivrée quotidiennement par Météo Franc en hiver.

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE A UNE AVALANCHE

### AVANT

Si vous avez à franchir une zone douteuse :

- Déetecter les zones à risques et les éléments aggravants de terrain (ruisseau, ravin).
- Mettre un foulard sur la bouche.
- Traverser un à un, puis s'abriter en zone sûre.
- Ne pas céder à l'euphorie en groupe!

### PENDANT

- Tenter de fuir latéralement.

- Se débarrasser des bâtons et du sac.

- Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir ses poumons de neige.

- Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté.

- Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation.

### APRÈS

- Ne pas s'essouffler en criant, pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus (l'idéal serait un sifflet).

- Faire le maximum d'efforts pour se dégager quand on sent que l'avalanche va s'arrêter ; au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total, s'efforcer de créer une poche en exécutant une détente énergique puis ne plus bouger pour économiser l'air.

## Les consignes de sécurité

### À L'INTÉRIEUR

#### en période critique



- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités



- fermez volets, portes et fenêtres
- éloignez-vous en

#### pendant



- ne sortez pas des bâtiments

### À L'EXTÉRIEUR



- fuyez latéralement



- essayez de "nager"



- formez une poche d'air

# RISQUE « TMD »

## TRANSPORTS DE MATIÈRE DANGEREUSE

### QU'EST-CE QU'UN RISQUE TMD?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

### MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE TMD

Le transport des matières dangereuses par route fait l'objet d'une réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Au niveau local, le maire et le préfet imposent des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires.

Des organismes certifiés sont chargés d'effectuer les contrôles techniques des véhicules de transports de matières dangereuses par route.

### PROTECTION

En cas d'accident de TMD par route, le dispositif ORSEC (activé par Le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé TMD sera mis en oeuvre.

### CONSIGNES GÉNÉRALES FACE A UN RISQUE TMD

#### AVANT: SAVOIR IDENTIFIER

Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) générée(s) par la ou les marchandise(s).

#### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112). Dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.), le moyen de transport (poids-Lourd, canalisation, train, etc.), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit

- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- ne pas fumer,
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

#### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.

### Les consignes de sécurité

#### À L'INTÉRIEUR

protégez-vous la tête avec les bras

##### en période critique

► rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



##### pendant

► écoutez la radio



► respectez les consignes de sécurité

#### À L'EXTÉRIEUR

► n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



► ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



► ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle

# RISQUE SISMIQUE

Sur l'ensemble du canton de L'Argentière-La Bessée le risque sismique est moyen (zone 4) selon le zonage officiel.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE SISMIQUE

Les normes parasismiques et le nouveau zonage sismique de la France imposent l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments. La réglementation conserve la possibilité de recourir à des règles forfaitaires (P5-MI) dans le cas de certaines structures simples.

### PRÉVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE A UN SÉISME

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- à l'intérieur : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur: Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- en voiture: s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- après la première secousse, se méfier des répliques: il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

## Les consignes de sécurité

### En cas de tremblement de terre



abritez-vous sous un meuble solide



éloignez-vous des bâtiments, pylônes ou arbres...



fermez le gaz et coupez l'électricité



évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur



écoutez la radio  
Respectez les consignes des autorités



ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Éditions du Journal - Tél. 04 92 23 15 75

